

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat :

65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél : 01.40.23.04.10

Fax : 01.40.23.03.12

Mél : contact@snmpmi.org

Site internet : www.snmpmi.org

Communiqué du SNMPMI

Paris, le 17 janvier 2009

Le syndicat national des médecins de PMI invite les médecins et professionnels de PMI à se joindre à la journée nationale interprofessionnelle du 29 janvier 2009

Face à la crise économique et sociale qui s'annonce, le développement de politiques de prévention et de santé publique va être plus que jamais nécessaire, s'appuyant en particulier sur le maintien et la promotion des services publics et sur la sauvegarde d'une protection sociale de haut niveau.

Force est de constater que les pouvoirs publics n'en prennent pas le chemin :

- Ainsi dans le domaine de la santé et de la protection sociale, avec la loi HPST (Hôpital Patients Santé et Territoires) et la tarification à l'activité favorisant une stricte logique d'hôpital entreprise, avec le développement des franchises médicales et du déremboursement des médicaments laissant une part croissante du financement des soins aux ménages, avec un secteur de la prévention dont les financements demeurent microscopiques et qui paraît voué à être l'éternel parent oublié des politiques de santé.
- Ainsi dans le domaine de l'éducation, avec la suppression programmée des RASED et les suppressions de postes d'enseignants, alors que les discours gouvernementaux laissent planer des menaces sur l'école maternelle qui risque à terme de disparaître.
- Ainsi dans le domaine des modes d'accueil, avec l'annonce d'un plan par le gouvernement de développement de plusieurs centaines de milliers de places, fondé sur un élargissement des taux d'encadrement et une baisse d'exigence quant à la qualification des professionnels et des établissements chargés de l'accueil, avec le risque d'en faire des modes de garde au rabais.
- Ainsi dans le domaine des services publics, avec la perspective du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Pour le secteur de la PMI, le désengagement de l'Etat et celui de nombreuses collectivités territoriales se traduit par l'absence de toute politique nationale globale de promotion de la santé de la famille et de l'enfance, par un financement *a minima* du dispositif de PMI, par le non respect de la part de nombreux départements des normes légales en matière de personnel et d'activités, par le maintien en PMI de statuts et de rémunérations parmi les moins attractifs des professions concernées.

Dans ce contexte le SNMPMI se joint à l'ensemble des confédérations syndicales qui ont appelé à une journée interprofessionnelle le 29 janvier 2009. Le SNMPMI invite l'ensemble des médecins et professionnels de PMI à participer aux initiatives prévues (assemblées générales, grève, manifestations).

Pour le secteur de la PMI, le SNMPMI revendique en particulier, dans le cadre du nécessaire renforcement d'un système de santé solidaire et des services publics :

- le développement des emplois dans les services de PMI, pour permettre de répondre aux besoins de prévention en santé familiale et infantile ;
- la revalorisation des statuts et en particulier l'alignement du statut des médecins territoriaux sur celui des médecins inspecteurs de santé publique et la résorption des emplois précaires par la titularisation ; pour les médecins non-titulaires l'alignement des rémunérations sur celles des médecins exerçant en centres médico-sociaux ;
- le développement d'une politique nationale de promotion de la santé familiale et infantile et le respect par les départements des dispositions du code de la santé publique quant à l'organisation et aux missions de la PMI.